



La Gazette



Bulletin d'information de la Commune d'Eclaron Braucourt Sainte-Livière

<http://www.eclaron-braucourt-steliviere.fr>

Le mot du Maire Jean-Yves Marin

BIEN VIVRE ENSEMBLE

Aider, au quotidien, toutes et tous à mieux vivre ensemble, tel est, à mon sens, un rôle fondamental si ce n'est la raison d'être de l'élu.

Et si chaque citoyen respectait spontanément les règles de fonctionnement de notre société ?



J'ai fait un rêve Les habitants de nos villages respectent d'abord leurs voisins :

- plus de bruits intempestifs incommodants le voisinage,
- plus de haies ou d'arbres débordants au-delà de la propriété,
- plus de stationnement sur les bandes jaunes,
- plus de déchets abandonnés n'importe où,
- plus de dégradations volontaires ; nos jeunes respectent les fleurs, les équipements mis à leur disposition, ne souillent plus les biens publics.

Le rêve serait déjà de progresser dans ce sens.

Alors toute notre énergie et celle de nos équipes pourra se concentrer vers la rénovation et la création de nouveaux équipements, de projets améliorant notre cadre de vie, d'aide amplifiée à nos associations et aux animations dans nos villages.

En tant qu'élus, du temps et de l'énergie nous sont indispensables pour représenter efficacement notre commune dans les différentes structures (GIP, Syndicat du Der, Syndicat des Déchets, Associations diverses) mais aussi à l'Agglomération, afin d'y remplir les missions confiées en plus de veiller à la bonne prise en compte de nos propres besoins, en particulier dans les domaines relevant de ses compétences : économie, tourisme, habitat, petite enfance, gestion des rivières , assainissement et bientôt eau potable.

Eclaron, Braucourt et Sainte Livière ont besoin de tous et donc de VOUS , pour progresser et améliorer notre qualité de vie , il nous appartient INDIVIDUELLEMENT d'y contribuer.

Associations du village

Association Energie et Harmonie Eclaron



L'association a comme but d'enseigner les arts martiaux sino-vietnamiens et la Méditation Relaxation basée sur la Tradition Sino-Vietnamienne. Dans les cours d'arts martiaux, nous retrouvons le self-défense, la pratique des armes traditionnelles, la technique et le combat en compétition ou en loisir.

Dans les cours de Méditation Relaxation, sur la musique douce, vous ferez de la méditation active, qui consiste en des mouvements respiratoires lents et de la méditation passive guidée dans une position qui vous détendra. Les cours ont pour but d'acquérir une bonne condition physique (bienfaits d'ordre musculaire, articulaire, cardiaque, pulmonaire, circulatoire et psychologique) et une meilleure connaissance de son corps.

Lieu d'entraînement : Dojo de la Maison des Associations Michel Marin rue d'Ambrières à Eclaron

Horaires : Méditation Relaxation lundi de 18h à 19h

Art Martial Sino-Vietnamien mercredi de 17h à 18h pour les enfants (à partir de 5 ans) et 18h à 20h pour les ados/adultes (13 ans et plus)

Date de reprise des cours : Lundi 16 septembre 2019

Davy Herter

Poterie : La main à la terre

L'association « LA MAIN A LA TERRE » qui existe depuis 10 ans, a été créée dans le but de permettre à celles et ceux qui le souhaitent de réaliser des objets en argile dans le cadre d'une activité de loisirs. L'atelier accueille les adhérents (tes) le lundi après-midi de 14h à 16h30 ou le mardi soir de 17h30 à 20h00, à raison d'une séance par semaine hors vacances scolaires.

Après 2 séances d'essai gratuites proposées, l'adhésion à l'année est de 40€ pour cuisson et émail à laquelle il faut ajouter l'achat d'un pain d'argile de l'ordre de 16€. Après avoir acquis les notions de base, on peut façonner des pièces variées de petite taille (perles) jusqu'à plus importantes selon ses désirs.



Contact : Catherine 06 17 93 26 13

Michèle 06 73 02 23 57

Michèle Jacquinot - Catherine Waas

Badminton



Un club badminton loisirs vous offre la possibilité de venir jouer 2 fois par semaine de 19h à 21h le mardi et le jeudi. La cotisation annuelle s'élève à 40€.

Carole Peier

Pêche : Le vairon éclaronnais

DU NOUVEAU AU « VAIRON ECLARONNAIS »

La Pêche à la Mouche

Intégration du club Mouche « LE COUP DU SOIR » en section mouche dans l'A.A.P.P.M.A. du « VAIRON ECLARONNAIS » présidé par Charles Fulpin. Déjà six membres présents et tout pêcheur intéressé pour la pêche à la mouche sera le bienvenu. Les pêcheurs peuvent contacter le responsable Monsieur Dominique Bordereaux au 07-88-49-87-03. Les membres du club se réunissent une fois par mois à la maison des associations pour diverses activités : cours de montage de mouches artificielles-bas de lignes-nœuds-technique du fouet, etc... Apprentissage et perfectionnement sur rivières première et deuxième catégorie, plan d'eau, réservoir. Diverses sorties dans les rivières Blaise, Rognon, Marne, Doubs, La Loue... etc.

Une aire de pêche partagée sur la fosse du Moulin

La réalisation du ponton avec son parking (aire de pêche partagée) sur la fosse du moulin valorise un espace communal et permet d'accueillir les pêcheurs à mobilité réduite en toute sécurité. Ce ponton est aussi un lien avec le tourisme en période estivale.

Charles Fulpin

Gymnastique volontaire

L'association de Gymnastique Volontaire comprend 70 adhérents pour cette saison 2018-2019.

Chaque semaine 3 séances de gym' sont proposées à la

Maison des Associations, rue d'Ambrières :

« GYM' DOUCE » le LUNDI de 14h30 à 15h30

« FITNESS » le MARDI de 19h00 à 20h00 et le JEUDI de 18h45 à 19h45.

« YOGA » le MARDI de 17h30 à 18h45 (nouveau cette année)



Ouvert à tous à partir de 16 ans.

Il suffit de se rendre à une séance pour participer ou assister (2 séances d'essai gratuites pour tester)

Le club fonctionne en dehors des vacances scolaires, fin de saison le 28 juin 2019

Date de rentrée pour 2019-2020 : LUNDI 16 SEPTEMBRE 2019

Pour renseignements et modalités d'inscriptions, nous contacter :

03 25 04 16 78 ou 06 78 85 89 92

Joëlle Macé

Football : Union Sportive Eclaron (U.S.E)

Adhérents : 315 joueurs, arbitres, dirigeants licenciés ou non

Installations : Pour la compétition : 2 terrains en herbe pour le foot à 11, 1 terrain en herbe pour le foot féminin à 8 et U13

Pour l'entraînement : 2 terrains en herbe, 1 mini synthétique Foot 5, 1 gymnase en alternance avec le tennis et le badminton.

Chiffre d'affaire : 80.000 €, au travers surtout de l'ensemble des manifestations, œuvre des bénévoles (loto, brocantes, tournois jeunes, calendriers, zumba)



Année sportive 2018/2019 , un très bon cru dans un équilibre fragile

Jeunes de U6 à U17 : Effectif 141

Cet ensemble constitue l'école de foot, notre fleuron, en plein essor avec des résultats sportifs prometteurs mais surtout une animation surprenante.

Les mercredis c'est un essaim réparti sur les différentes installations à peine suffisantes et pourtant exceptionnelles. Les jeunes sont accueillis par des éducateurs diplômés avec chaleur mais déjà dans une certaine rigueur.

Cette école surtout chez les petits en période d'initiation me paraît fondamentale pour la formation sportive en général. Non seulement, elle occupe les enfants, elle aide à les discipliner mais également à coordonner leurs mouvements, à leur donner goût à l'effort physique, à se « frotter aux autres », à leur apprendre à perdre et à gagner.

Après deux ou trois ans ces enfants sont dégrossis pour n'importe quels sports individuels ou collectifs

Filles : Effectif 20

Cette équipe très locale nouvellement créée joue le dimanche matin. Devant l'engouement naissant un nouveau terrain à 8 leur sera dédié en septembre.

Séniors et U19 : Effectif 82

Notre équipe I après avoir été championne de R2 (Régional Grand Est) retrouve le plus haut niveau régional. Notre équipe II classée 3^{ème} de R3 tentera de faire aussi bien dans un championnat élargi, très difficile. Notre équipe III après avoir atteint la finale de la Coupe de Haute Marne principale devrait jouer les premiers rôles dans sa compétition départementale. Si les résultats sont exceptionnels, cette catégorie manque cruellement de dirigeants, d'accompagnateurs. Ceux en poste s'épuisent. C'est un véritable appel à votre investissement que je lance.

Arbitres : Effectif 3

Un 4^{ème} sera exigé pour la saison prochaine. Là également, la porte est grande ouverte

Dirigeants licenciés ou non : Effectif 72

En dehors de l'encadrement de l'ensemble de nos 13 équipes, la plupart sont sur la brèche, pour les différentes manifestations citées. L'ambiance est exceptionnelle mais le répétitif pesant, là aussi nous recrutons

Cet ensemble facteur social important a besoin de vous tous.

Tous les domaines sont à compléter

Jean Rimbart

Judo



Le Dojo d'Eclaron se trouve dans la maison des associations Michel Marin.

Les séances ont lieu le mardi de 17h30 à 18h30 pour les 4 à 6 ans et de 18h35 à 19h35 pour les 7 à 10 ans (ainsi que les débutants jusqu'à 12 ans environ). Les séances sont animées par Julien ALLIBERT (ceinture noire 5^o dan - BEES 1^o degré, DEJPS)

La section d'Eclaron dépend du Judo-Club de Marnaval avec actuellement un effectif d'une vingtaine d'enfants qui pratiquent le judo.

La section est active au travers de ses jeunes par leur participation régulière aux différentes animations (entraînements, stages, tournois....) afin de s'évaluer et de progresser simplement en rencontrant d'autres judokas.

Bien sûr ce sont les plus expérimentés, les poussins (2009/2010), les plus âgés qui par exemple ont participé à des tournois comme ceux de Ludres (54), Audincourt (25), Brienne le Château (10)....

A noter également l'obtention de la ceinture noire de notre judoka Antoine Puissant qui pratique depuis l'âge de 8 ans. Un événement important pour une petite structure car il faut une dizaine d'années en moyenne pour l'obtention de ce grade symbolique. Un exemple pour les plus jeunes. Il participe régulièrement à la vie du club pour transmettre ses connaissances et sa passion. Ses parents sont également très actifs sur le plan extra-sportif.

Nous serons très heureux de vous accueillir pour la rentrée de septembre, des initiations et séances gratuites seront proposées pour découvrir la pratique de cet art martial fondé par Jigoro Kano en 1882.

Renseignements : 03 25 56 67 13

Francis Clerget

Le trottoir : un espace partagé

Par définition, le trottoir est dédié au piéton au sens large (poussette, fauteuil roulant ...) L'automobile étant le principal utilisateur de l'espace public, il est devenu habituel de garer son véhicule à proximité immédiate de son domicile, voire sous sa fenêtre ...

Si certaines rues, au trottoir très large, permettent la cohabitation stationnement et circulation piétonne, pour d'autres, la configuration des lieux ne le permet pas.

Il n'est pas acceptable que des enfants, ou des parents avec leur poussette soient contraints à passer sur la chaussée parce que le trottoir est totalement obstrué par un véhicule en stationnement.

Nous souhaitons, dans un premier temps, faire appel au sens civique de chacun : Le stationnement sur trottoir (totalement ou par chevauchement de la bordure) peut être accepté SOUS RESERVE de respecter un espace libre au passage piéton de 1,40 mètre (éventuellement 1 m aux lieux les plus contraints).

Nous rappelons également que le stationnement sur et devant les bordures peintes en jaune est interdit (mesures de sécurité).

Comptant sur le bon sens et le civisme de chacun pour éviter des interventions toujours désagréables.

Vous en remerciant toutes et tous à l'avance

Jean-Yves Marin

Haies et plantations

En application de la réglementation et en particulier de l'article R 116-2 du Code de la voirie routière, les plantations ne doivent pas empiéter sur le domaine public routier ou ses dépendances (trottoir par exemple). Toute plantation située à moins de 2 mètres de propriété ne doit pas dépasser 2 mètres de hauteur.

Nous remercions chacune et chacun de veiller au respect de cette réglementation ; si nécessaire, nous serons amenés à rappeler individuellement cette règle aux contrevenants.

Déchetterie : heures d'ouverture

Eté (01/04 au 31/10) : Mardi et jeudi 14h- 18h

Mercredi 9h-12h

Samedi : 9h-12h et 14h-18h

Hiver (02/11 au 31/03) : Mardi et jeudi 14h-16h, Samedi 10h-12h et 14h-16h.

Veillez bâcher vos remorques afin de ne pas semer à tous vents lors de votre passage et organiser votre chargement de manière à faciliter les transferts.

Aides à la rénovation de logements

Un certain nombre de nos concitoyens ont déjà bénéficié d'aides à la rénovation pour travaux d'économies d'énergie, réhabilitation, mise en accessibilité de leur logement.

POURQUOI PAS VOUS ?

en 2019 et 2020, n'hésitez pas à vous renseigner :

Agglomération Saint Dizier Der et Blaise
tél : 0325073142

Pollution sonore et visuelle



Les déjections canines sont autorisées dans les seuls caniveaux à l'exception des parties de ces caniveaux qui se trouvent à l'intérieur des passages pour piétons. En dehors des cas précités, les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique.

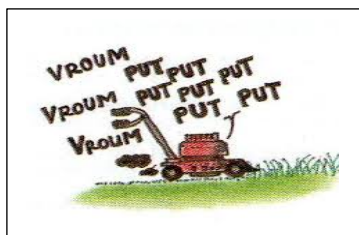
Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal. La Commune a mis en place des poubelles spécifiques à différents endroits du village.

En cas de non respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1ère classe (35 euros).

Le problème de l'interdiction des déjections canines relève de la compétence de votre Mairie "responsable de la salubrité publique".

Des sacs spécifiques sont disponibles en Mairie

Les aboiements de chiens à caractère répétitif, de jour comme de nuit sont aussi responsables de nuisances et deviennent vite insupportables. Il est vivement recommandé aux propriétaires d'animaux d'intervenir afin de préserver un cadre de vie calme et agréable.



Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, telles que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses..... ne pourront être effectués que :

- Les jours ouvrés de 8H30 à 12H et de 13H à 19H30

- Les samedis de 9H à 12H et de 15H à 19H

- Le dimanche et jours fériés de 10H à 12H